

Monsieur Norbert Bouilhol
Maire de Massieu
Mairie
65, allée du Château
38620 Massieu

Voiron, le 19 juin 2025

Dossier suivi par : Mickaël Richard
Contact : 04 57 56 12 08 – mickael.richard@isere.fr
N/réf : 2001_AME_COU_Massieu avis modif simplifiée 2 PLU

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la procédure de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Massieu, vous consultez le Département en tant que Personne Publique Associée. Cette modification a pour objet d'adapter le projet de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) de la Chaboudière.

L'OAP de la Chaboudière consiste à créer un nouveau quartier en bordure de la RD 82 dans une grande dent creuse du centre-bourg. Parmi les grands principes du projet figure explicitement la création d'une nouvelle sortie routière sur la RD 82.

La RD82 est une voie de contournement du bourg dont l'objet consiste à détourner le trafic de transit des zones densément urbanisées. En cohérence avec cet objectif, cette voie n'a pas vocation à être connectée directement aux voiries internes du centre-bourg.

Trois carrefours desservent le centre-bourg depuis la RD 82 dont les deux qui « encadrent » la future OAP sont distants de 250 mètres seulement. La configuration du site semble permettre d'assurer une desserte adaptée de ce quartier en s'appuyant sur les voiries communales existantes.

Tout nouveau carrefour constituera un point de conflit supplémentaire sur la route et dégradera donc d'autant la sécurité des usagers.

Au regard de ces éléments, le Département prononce un avis défavorable sur la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Massieu.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directrice adjointe du Territoire Voironnais Chartreuse



Valérie Michaud